

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2015

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Délibération n° D-2015-413

Prestations informatiques et téléphoniques servies au Syndicat
des Eaux du Vivier par la Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications - Convention

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Prestations informatiques et téléphoniques servies
au Syndicat des Eaux du Vivier par la Direction des
Systèmes d'Information et de Télécommunications -
Convention**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) créé au 1er janvier 2007 ne possède ni les matériels, ni les ressources humaines nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de ses systèmes d'information et de télécommunications.

En ce sens une convention avait été approuvée par le Conseil municipal lors de ses séances du 8 décembre 2006, du 11 mai 2009 puis du 21 décembre 2012 par lesquelles le SEV confiait à la Ville de Niort la gestion complète de ses systèmes d'information et de Télécommunications.

Cette dernière convention arrive à terme le 31 décembre 2015.

Aussi il est proposé pour l'année 2016, moyennant le paiement d'une redevance, de poursuivre l'objet de la précédente convention en confiant à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (DSIT) de la Ville de Niort, la gestion complète du système d'information (SI) du SEV et d'établir une convention précisant les modalités de cet accord.

La DSIT assurera :

- l'exploitation et la maintenance quotidiennes nécessaires à la gestion du SI du SEV ;
- la prise en charge, dans la limite de ses compétences, des projets informatiques lancés par le SEV en vue de maintenir ou d'accroître son niveau de service ;
- la gestion et le fonctionnement de sa téléphonie ;
- la gestion et le fonctionnement de ses moyens d'impression.

En contrepartie le SEV versera à la Ville de Niort une redevance dont les modalités de calcul et de versement sont définies dans la convention.

Cette convention est passée pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2016.

Les recettes versées par le SEV seront imputées sur le budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestations informatiques et téléphoniques entre la Ville de Niort et le SEV pour une durée de 3 ans à partir du 1er janvier 2016 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire, Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire, Monsieur Elmano MARTINS, Conseiller municipal et Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	4
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE